

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet CRNC-SYSTÈME LUBRIFICATION DE MOULE	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31206-152660/A	Date 2015-10-20
Client Reference No. - N° de référence du client 31206-152660	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-026-16576	
File No. - N° de dossier QCW-5-38170 (026)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-30	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perron, Jonathan	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw026
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2838 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA SITE SAGUENAY, VIA NEWTON PORTE 6 501 BOUL.DE L UNIVERSITE EST SAGUENAY Québec G7H8C3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée VOIR DOC	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

31206-152660/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCW-5-38170

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcw026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31206-152660

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : CNRC - SYSTÈME DE LUBRIFICATION DE MOULE	2
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11. CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	10
6.12. INSPECTION ET ACCEPTATION	10
6.13. INSTRUCTION D'EXPÉDITION	10
ANNEXE « A » - BESOIN	11
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT	15

Solicitation No. - N° de l'invitation
31206-152660/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31206-152660

File No. - N° du dossier
QCW-5-38170

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TITRE : CNRC- SYSTÈME DE LUBRIFICATION DE MOULE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), site Saguenay, Québec, requiert l'achat incluant mais sans s'y limiter, la livraison, le démarrage final sur le site, la formation et la documentation d'un (1) système de lubrification de moule pour le moulage sous-pression haute intégrité de l'aluminium, installé sur un robot 6 axes Fanuc, selon les spécifications techniques du besoin détaillées à l'**Annexe A - Besoin**.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(03-07-2015\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

[Condition du matériel - soumission \(2014-06-26\) B1000T](#)
[Appareillage électrique \(2006-06-16\) B1501C](#)

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante jonathan.perron@tpsgc-pwgsc.gc.ca **au moins sept (7) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences de l'**annexe A – Besoin** et comment ils réaliseront les travaux. Les soumissionnaires devraient compléter le **Tableau des critères d'évaluation techniques obligatoires (Partie 4, 4.1.1.1)**.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'**annexe B – Base de paiement**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les prix doivent inclure l'installation du système chez le client, les tests préliminaires, le démarrage et la formation des usagers aux installations du CNRC-CTA, Site Saguenay. Les soumissionnaires devraient spécifier le nombre de jours réservés à chacun des susdits services de support technique.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T \(06-11-2013\)](#) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

4.1.1.1 Tableau des critères techniques obligatoires

- a) **Bien que le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'annexe A à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les Critères techniques obligatoires suivants :**

IMPORTANT: Le soumissionnaire devrait indiquer, pour chacun des critères obligatoires, si les produits proposés s'y conforme ou non, en cochant la case appropriée. **Le soumissionnaire doit inclure des fiches techniques afin de clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant.** Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CO) Les équipements doivent être "conforme" aux spécifications techniques détaillées ci-dessous :	Conforme	Non-Conforme	RÉFÉRENCE
CO1	Le système de lubrification doit être compatible avec un robot Fanuc M-710iB/45 Type (A05B-1124-B221). Il est important de noter que le robot est déjà positionné sur le côté de la presse Bühler (voir appendice A).			
CO2	Le système doit pouvoir contrôler l'ouverture et la fermeture de toutes les buses indépendamment.			
CO3	Le système doit permettre une pulvérisation pulsée de chacune des buses à des fréquences variant de 0 à un minimum de 200 hertz.			

Solicitation No. - N° de l'invitation
31206-152660/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31206-152660

File No. - N° du dossier
QCW-5-38170

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CUA* [A0222T \(26-06-2014\)](#) Évaluation du prix. Le soumissionnaire doit remplir et inclure avec sa proposition l'**Annexe B** – Base de paiement.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions incluant l'**Annexe A - Besoin** et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires (4.1.1.1) pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

*Le CNRC se réserve le droit de demander une démonstration du système de contrôle proposé afin d'évaluer les caractéristiques du système et de déterminer si le système coté rencontre les spécifications obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'**annexe « A », Besoin**.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(03-09-2015\)](#), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date d'octroi du contrat jusqu'à la date d'acceptation des livrables par le Canada.

6.4.2 Date de livraison

Le système doit être reçu **au plus tard 15 semaines suite à l'octroi du contrat**.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jonathan Perron

Titre : Spécialiste en Approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1550, avenue d'Estimauville

Québec, Québec, G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2838

Télécopieur : 418 648-2209

Courriel : jonathan.perron@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

(sera complété lors de l'adjudication du contrat)

Solicitation No. - N° de l'invitation
31206-152660/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcw026

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31206-152660

File No. - N° du dossier
QCW-5-38170

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Renseignements généraux :

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____ .

Suivi de la livraison :

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*) conformément à l'**Annexe B**, FAB Destination, les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA Paiements multiples (2008-05-12) H1001C*

[Droits de douanes exemptés \(Conseil national de recherches du Canada\) \(2008-05-12\) C2602C](#)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) [2010A \(03-09-2015\)](#), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11. Clauses du Guide des CCUA

[Marchandises excédentaires \(2006-06-16\) B7500C](#)
[Assurances \(2008-05-12\) G1005C](#)

6.12. Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13. Instruction d'expédition

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) :

Conseil national de recherche Canada
Site Saguenay, porte 6 via la rue Newton
Centre des technologies de l'aluminium
501, boul. de l'Université Est
Saguenay (Québec) Canada
G7H 8C3

selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

ANNEXE « A » - BESOIN

TITRE : Système de lubrification de moule pour le moulage sous-pression haute intégrité de l'aluminium, installé sur un robot 6 axes Fanuc.

Table des Matières

1	OBJECTIF	12
2	LIVRABLES.....	12
3	CONTRAINTES	12
4	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES	12-13
5	ITEMS OPTIONNELS	13
6	DOCUMENTATION	13
7	AUTRES EXIGENCES.....	14
8	LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE.....	14
9	RESPONSABILITÉS DU CLIENT	14
10	FORMATION.....	14

1- OBJECTIF

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), site Saguenay, souhaite améliorer la qualité, l'efficacité, la stabilité et la traçabilité pour l'application de lubrifiant dans le domaine du moulage haute intégrité avec une presse de moulage sous-pression.

Dans le cadre de ce mandat, le CNRC désire acquérir un système de lubrification pouvant s'adapter à un robot Fanuc six (6) axes dédiés à cet effet, qui est déjà installé sur le côté de la presse de moulage sous pression Bühler.

Ce système doit permettre au CNRC de faire du moulage sous-pression de l'aluminium afin de répondre aux demandes de R&D de l'industrie canadienne.

2- LIVRABLES

- 2.1 Un système de lubrification de moule opérant avec un robot Fanuc et une presse de moulage Bühler.
- 2.2 Le démarrage (Start-up) et essais au site du CNRC-Saguenay.
- 2.3 La formation en français et/ou en anglais au site du CNRC-Saguenay.
- 2.4 La documentation en français et/ou en anglais requise pour l'opération et l'entretien de l'équipement.

3- CONTRAINTES

- 3.1 Le système de lubrification doit être compatible avec un robot Fanuc M-710iB/45 Type (A05B-1124-B221). Il est important de noter que le robot est déjà positionné sur le côté de la presse Bühler (voir appendice A).
- 3.2 Le système doit être opérationnel avec une presse de moulage sous-pression Bühler SC N/53 Dataspeed numéro de série # 10 278 931.

4- SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

- 4.1 Le système doit respecter la capacité de charge utile du robot de 45 kg.
- 4.2 Le système doit appliquer le lubrifiant sous forme de micro pulvérisation.
- 4.3 Le système doit pouvoir contrôler l'ouverture et la fermeture de toutes les buses indépendamment.
- 4.4 Le système doit permettre une pulvérisation pulsée de chacune des buses à des fréquences variant de 0 à un minimum de 200 hertz.
- 4.5 Le contrôle du système doit être effectué par l'entremise d'un HMI (Human Interface Machine) et l'interface du contrôleur doit pouvoir être installé à proximité de l'opérateur.
- 4.6 Doit inclure toutes les pièces requises pour l'installation et le bon fonctionnement du système. Ceci correspond aux pièces nécessaires aux raccordements :

- 4.6.1 de contrôles,
 - 4.6.2 électriques,
 - 4.6.3 pneumatiques
 - 4.6.4 et de lubrification.
- 4.7 Doit être en mesure, via son contrôleur, de modifier les paramètres de lubrification sans interrompre le cycle de production. Le système permet de gérer les paramètres suivants :
- 4.7.1 Le débit individuel des buses
 - 4.7.2 La durée d'ouverture et de fermeture des buses individuellement
- 4.8 Le système doit être compatible avec des lubrifiants à base d'eau.
- 4.9 Système sur lequel il doit permettre l'ajout possible d'ajouter un second circuit de lubrification.
- 4.10 Le système doit avoir un circuit d'air pour le nettoyage/séchage du moule.
- 4.11 Le système doit avoir un minimum de 8 buses de chaque côté du distributeur (manifold, (total de 16 buses minimum)), permettant la lubrification simultanée des parties fixes et mobiles du moule.
- 4.12 Le distributeur doit être positionné à l'horizontal.
- 4.13 Le système doit inclure un dispositif d'enregistrement des paramètres de lubrification pour chacune des pièces.

5- ITEMS OPTIONNELS

Le CNRC, site Saguenay, désire également obtenir des propositions pour les besoins optionnels ci-contre. Ceux-ci ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation.

- 5.1. Système d'enregistrement des paramètres de lubrification pour chacune des pièces interfacé au système de la presse Bühler.
- 5.2. Ensemble de pièces de rechange (qui se consomment ou susceptibles de s'user à court terme) pour le système automatique de lubrification.
- 5.3. Réservoir à lubrifiant sous pression résistant à la corrosion
 - 5.3.1. d'une capacité minimale de 100 litres.
 - 5.3.2. Le réservoir doit comporter les accessoires suivants :
 - 5.3.2.1. valve de surpression,
 - 5.3.2.2. drain pour vidange facile par gravité,
 - 5.3.2.3. système de visualisation du niveau de lubrifiant.

6- DOCUMENTATION

- 6.1. La documentation devrait être disponible en français et/ou en anglais en format papier et électronique.
- 6.2. Manuel d'utilisateur incluant les précautions de sécurité.
- 6.3. Guides d'entretiens, lesquels doivent inclure les listes des composantes pour le dépannage.

7- AUTRES EXIGENCES

- 7.1. Alimentation électrique : le système doit fonctionner sous une alimentation électrique de 600 volts, 60 Hz, 3 phases. En cas de non-compatibilité avec cette alimentation, un transformateur devra être fourni.
- 7.2. Le système doit être compatible avec une alimentation pneumatique standard de 6 bars (87 lb-po²).
- 7.3. L'entrepreneur doit fournir le service d'assistance technique en français et/ou en anglais par téléphone ou Internet durant les heures de travail du CNRC-Site Saguenay soit, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h.
- 7.4. L'entrepreneur doit fournir le service d'entretien, de réparation et les pièces de rechange.

8- Livraison, installation et mise en service

- 8.1. Date de livraison : Bien que le système doit être reçu **au plus tard 15 semaines suite à l'octroi du contrat**, tous les livrables devraient être achevés avant le 30 mars 2016.

NOTE : Il est important de tenir compte des livrables suivants.

- Livraison de l'équipement
- Installation et connexion électrique et câbles par le client (2-3 semaines)
- Démarrage final et essais (fournisseur)
- Formation en français et/ou en anglais au site du CNRC-Saguenay

- 8.2. Doit être livré à l'adresse suivante :

Conseil national de recherche Canada
Site Saguenay, porte 6 via la rue Newton
Centre des technologies de l'aluminium
501, boul. de l'Université Est
Saguenay (Québec) Canada, G7H 8C3

9- Responsabilités du client

- 9.1. Le client, le CNRC- Site Saguenay, sera responsable du déchargement et de la mise en place sur le site (déplacement à son site final) des produits livrés ainsi que de la disposition du matériel d'expédition.
- 9.2. Le CNRC est aussi responsable de fournir l'eau, l'air, l'électricité et toutes les modifications nécessaires à l'aire, telles que la pénétration et la fixation des conduits à travers des murs du laboratoire si applicable.
- 9.3. Les services sont à la responsabilité du client. **L'entrepreneur doit spécifier et indiquer tous les services requis ainsi que les exigences spéciales dans sa proposition** (Connexions électrique et câbles).

10- Formation

- 10.1 Fournir la formation en français et/ou en anglais au site du CNRC-Saguenay (pour trois (3) personnes) après la livraison.

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

**Pour évaluation*

Article	Description	Quantité	Prix unitaire (CAD)	Prix Total (CAD)
1	Doit livrer un (1) système de lubrification de moules pour le moulage sous-pression haute intégrité de l'aluminium, installé sur un robot 6 axes Fanuc et la documentation en français et/ou en anglais requise pour l'opération et l'entretien, selon les spécifications techniques du besoin détaillées à l' Annexe A - Besoin.	1	\$	\$
2	Formation et documentation en français et/ou en anglais au site du CNRC-Saguenay, selon les exigences techniques détaillées de l'annexe A.	1	\$	\$
3	Démarrage final et essais, selon les exigences techniques détaillées de l'annexe A.	1	\$	\$
4	Livraison - DDP (CNRC, Saguenay, Québec), incluant tous les frais de douanes, de manutention et transport.	1	\$	\$
*TOTAL(CAD) (excluant les taxes applicables)				\$
<i>*Prix fermes, tout compris, en dollars canadiens, FAB destination à CNRC, Saguenay, Québec. Les prix incluent les droits de douane et les taxes d'accises canadiennes, le cas échéant, et les taxes applicables en sus.</i>				

Meilleure date de livraison - soumission

Bien que la livraison du système soit demandée au plus tard dans les quinze (15) semaines suivant l'octroi du contrat, la meilleure date de livraison, avant cette date, qui peut être offerte est : _____.

Appendice A

Aire de la presse

